Séance du 29 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf janvier, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 22 janvier 2015.

<u>Etaient présents</u>: Jean-Michel Leray, Caroline Le Morzadec, Daniel Darcel, Eliane Le Morzadec, Mikaël Broussot, Christian Le Danvic, Alain Le Fur, Hervé Le Gall, Daniel Le Rouzic, Gérard Pierre, Patrick Pomme.

<u>Etaient absents</u>: Maxime Oliviero (procuration à Hervé Le Gall, Jean Morvant (procuration à Gérard Pierre), Sandrine Pérès (excusée).

Secrétaire : Christian Le Danvic

TRAVAUX (Mr Leray Jean Michel)

Etat d'avancement des travaux d'aménagement du bourg: La réunion de lancement des travaux a eu lieu le 16 janvier en présence du directeur d'Eurovia, Mr Gallineau architecte, Me Touzalin Quarta, Mr Kerbrat du Conseil Général. Les travaux ne commenceront que la semaine 10 début mars, le délai de livraison du granit étant de l'ordre de 8 à 10 semaines. Les travaux doivent commencer par la pose du granit.

Les réunions de chantier auront lieu tous les vendredis à 11H00. Les membres de la commission sont invités à y participer.

Programme des travaux 2015

La commission des travaux se réunira prochainement afin de décider des travaux à retenir en 2015. Il est envisagé :

- de terminer la rénovation de la salle polyvalente : changement des portes de la cuisine, porte de la petite salle, bardage côté est.
- Changer les jeux extérieurs de la salle polyvalente qui ne sont plus aux normes
- Prévoir un éclairage de la place de l'église.
- De réaliser la réfection des rues de Coët en Fao et des Moulins ainsi que les routes de Manéguégan, Bretier, entre Bretier et Kerlann, Toulbroët, Beau Vallon.

L'école publique date de 1988 et connaît quelques signes de faiblesse, notamment la chaudière, l'étanchéité au niveau des baies vitrées, isolation. Les reprises d'étanchéité de la toiture sont réalisées. Pontivy Communauté réalise et prend à sa charge le diagnostic thermique de l'école.

DÉLIBÉRATIONS PONTIVY COMMUNAUTÉ

Création d'un service d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols (A.D.S.) par Pontivy Communauté et convention d'adhésion pour la commune.

Par délibération du 9 décembre 2014, Pontivy Communauté a décidé de la création d'un service d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols (A.D.S.) à compter du 1^{er} juillet 2015.

Cette délibération précise les modalités de création et le périmètre de compétence de ce service.

Il est précisé que la commune de Séglien est dotée d'une carte communale, que les autorisations d'urbanisme de la Commune de Séglien peuvent continuer à être signées du Maire au nom de l'Etat (article L422-1 du code de l'urbanisme) et laisse le choix de continuer de bénéficier des services de l'Etat dans ce domaine jusqu'à fin 2016.

Après avoir pris connaissance des termes de cette délibération et des modalités de mise en œuvre de ce service, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la création de ce service par Pontivy Communauté,
- d'approuver la convention type qui précise les modalités de fonctionnement et de financement de ce service A.D.S..
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires pour une adhésion de la commune à ce service à partir du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal précise toutefois son souhait que la charge de ce nouveau service soit prise en compte en totalité par le budget de Pontivy Communauté sans incidence sur l'attribution de compensation des communes bénéficiaires.

Service d'assistance technique et administrative aux communes dans le cadre de la gestion de leur voirie et de leurs programmes de travaux (ATESAT) créé par Pontivy Communauté – Convention d'adhésion.

Par délibération du 9 décembre 2014, Pontivy Communauté a décidé de créer un « service d'assistance technique et administrative aux communes dans le cadre de la gestion de leur voirie et de leurs programmes de travaux (ATESAT) ».

Cette délibération précise le champ d'application, les missions respectives des communes et du service, les modalités d'organisation matérielle, la situation et le statut des agents du service commun, les responsabilités et les modalités d'intervention dans le cas de contentieux et/ou recours, ainsi que les délais de mise en œuvre.

Le remboursement des frais de fonctionnement du service commun s'effectuera sur la base du coût du service et sera effectué, sur décision du conseil communautaire, par le biais éventuel de l'attribution de compensation après rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Après avoir pris connaissance des termes de cette délibération de Pontivy Communauté et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la création de ce service,
- d'adopter la convention type qui précise, notamment, les modalités de fonctionnement et de financement de ce service commun,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires pour que la commune de Séglien participe à ce service commun.

Il précise toutefois son souhait que Pontivy Communauté prenne sur son budget la totalité de la charge de ce nouveau service.

AFFAIRES SCOLAIRES

Taux de fréquentation des TAP et compte rendu de la réunion avec les parents d'élèves : Me Le Morzadec Caroline dresse le bilan de fréquentation des TAP, qui varie de 44% à 97% selon les groupes, le cycle 1 étant le moins présent du fait du jeune âge des enfants. Le taux de fréquentation est plus élevé le mardi en début d'après-midi. Une réunion a eue lieu le 23 janvier avec les parents en présente de Marie-Christine, Alexandre et Valérie. 4 familles seulement étaient présentes. La souplesse des inscriptions et le système de points pour le choix des activités est très apprécié. Les activités magie et vidéo reçoivent beaucoup de succès. Il est important de communiquer davantage sur le côté attractif des TAP par le biais du site internet car 9 élèves vont partir en cm2 à la prochaine rentrée.

NOMINATION D'UN RÉFÉRENT FRELON ASIATIQUE

Monsieur Patrick POMME est nommé référent communal, et sera l'interlocuteur des administrés pour toute question liée au frelon asiatique.

REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal que la société Ansamble – Breiz Restauration applique depuis le 1^{er} janvier 2015 une hausse de 1% des tarifs de restauration scolaire : repas maternelle et primaire 2.738€/HT repas bio 3.663€/HT. Le Conseil Municipal décide de fixer le prix du repas à 2.92€ et 1.46€ (demi-tarif à compter du 3^{ème} enfant) à compter du 1^{er} mars 2015.

REGISTRE DE L'ETAT CIVIL

Le maire informe le Conseil Municipal que plusieurs registres d'état civil nécessitent une restauration : registre des naissances 1893-1902, 1913-1922, 1923-1932, 1933-1942. Le Maire présente le devis de restauration de l'ensemble des registres établit par la Reliure du Limousin qui s'élève à 2 826,00€/HT. Le contenu des opérations figurant au devis sera soumis à l'avis de la Direction des Archives Départementales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, sous réserve de l'avis favorable des Archives Départementales, de restaurer les registres des naissances de 1893-1902 et 1923-1932 pour un montant de 1 359€/HT et sollicite une subvention du Département du Morbihan.

QUESTIONS DIVERSES

Prochain conseil municipal : le jeudi 26 février concernera le vote des comptes administratifs 2014.

Vendredi 18 février : réunion publique à Mur de Bretagne concernant l'assec du lac de Guerlédan.

Jeudi 5 février : réunion organisée par la chambre d'agriculture concerne les exploitants agricoles.

Elections départementales : auront lieu les 22 et 29 mars. La salle polyvalente sera mise à disposition gracieusement pour les réunions des candidats.

Commission Culture: Me Le Morzadec Eliane.

Des animations sont prévues en février pour les 10-12 ans Happy Park à Pontivy, pour les 12-18 ans Bowling à Pontivy. Une participation de 9.50€ incluant un goûter sera demandée. Le goûter sera offert par la Municipalité.

Fête de la musique 2015 est en préparation.

Des projets sont à l'étude pour les vacances scolaires de Pâques.

Bulletin Municipal : sera prêt pour le 26 février.